

Action Boréale d'Abitibi-Témiscamingue
C.P. 2121, Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 5A5

Rouyn-Noranda, le 20 novembre 2004

Monsieur Robert Ethier
Pourvoirie du Lac Lacroix
2790, rue Chenail du Moyne
Ste-Anne-de-Sorel, Québec
J3P 5N3

Cher monsieur,

L'ABAT tient à vous signifier par la présente qu'elle appuie totalement les démarches que vous avez entreprises pour faire valoir vos droits d'utilisateur de la forêt boréale devant le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Bien conscients du fait qu'il s'agit d'abord, pour vous, de protéger votre gagne-pain, mais aussi de promouvoir la préservation d'un milieu naturel qui resterait propice aux activités des chasseurs, pêcheurs, éco-touristes et autres usagers de la forêt québécoise, nous soutenons aussi, du même souffle, vos efforts pour réussir à amener les compagnies forestières telles que la Barrette-Chapais à négocier de bonne foi la conservation d'une partie significative des forêts où leurs opérations peuvent entrer en conflit avec celles des pourvoyeurs du nord du Québec.

Depuis près de cinq ans, l'ABAT milite pour l'abolition de l'actuelle Loi sur les forêts et son remplacement par un mode de tenure qui permettrait de garantir la survie et le renouvellement de la forêt publique. Nous luttons de plus pour la création d'aires protégées et de réserves de biodiversité où les activités de prélèvement renouvelable comme la chasse et la pêche pourraient se poursuivre à l'abri des activités industrielles. Nous constatons, comme vous, que les pratiques qui continuent de caractériser les opérations des compagnies forestières oeuvrant en territoire boréal (exemples : la superficie des coupes actuellement autorisées et la minceur des bandes (séparateurs) laissées en place) sont responsables de la destruction de nombreux habitats fauniques. Nous croyons donc que la

lutte que vous entendez mener pour placer le MRNFP en face de ses responsabilités vis-à-vis de l'ensemble des citoyens du Québec s'inscrit parfaitement dans le cadre de nos préoccupations actuelles, qui sont aussi, de plus en plus, celles d'une grande partie de la population. Gestionnaire et protecteur supposé de la forêt publique, le MRNFP a clairement failli à sa mission, qui est de permettre le renouvellement durable de cette ressource et d'assurer la pérennité des emplois qui en découlent.

Forte de ses 3000 membres venant de toutes les régions du Québec, l'ABAT vous assure donc de toute sa sympathie, et vous encourage à aller de l'avant...

Bien à vous,

Action Boréale d'Abitibi-Témiscamingue